

**APPEL D'OFFRES PUBLIC 2022-02**  
**ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

La ville de Saint-Marc-des-Carières (ci-après, la «**Ville**») sollicite des soumissions afin de procéder à l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve (modèle 2022 ou plus récent), ou usagée et conforme aux spécifications prévues aux clauses techniques contenues au devis d'appel d'offres. La Ville se réserve la faculté de procéder à l'acquisition de la rétrocaveuse par l'entremise d'un crédit-bail.

Les personnes et entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer d'une copie des documents d'appel d'offres de même que tous documents qui y sont liés par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en payant les frais fixés selon la tarification en vigueur établie par le SEAO.

Les soumissionnaires intéressés doivent déposer leur soumission sous enveloppe cachetée et portant la mention «**SOUSSION POUR LA FOURNITURE D'UNE RÉTROCAVEUSE**» au plus tard à 11h, le 22 juin 2022 Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour, en présence d'au moins deux (2) témoins, à 11h05, au bureau de la Ville, à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Marc-des-Carières  
965, boul. Bona-Dussault  
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

**Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec madame Marlène Gobeil, greffière-trésorière adjointe, par courriel: [info@villemarc.com](mailto:info@villemarc.com).**

Le soumissionnaire a l'entière responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Ville à l'adresse susmentionnée. Seules les soumissions reçues au plus tard à l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Ville dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord de libre-échange canadien, l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick, l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario.

Toute personne intéressée ou groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication visé par le présent appel d'offres (ou son représentant) peut porter plainte à la Ville relativement à ce processus jusqu'à la date limite de réception des plaintes indiquée sur SEAO.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. De plus, la Ville décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé au soumissionnaire conforme ayant déposé le plus bas prix, le cas échéant, sur décision de la Ville, à sa seule discrétion.

Donné à Saint-Marc-des-Carières ce 1<sup>er</sup> juin 2022.

M. Marc-Eddy Jonathas  
Directeur général/greffier-trésorier